

Demande de payement de la taxe foncieres non réclamée

Par sophia08, le 17/04/2008 à 12:43

Bonjour, suite à un retard de payement de la taxe foncière 2007 (et suite à l'appel téléphonique effectué auprès de la trésorerie) d'un des lots appartenant à une SCI soumise à l'IR; la trésorerie a découvert qu'elle n'avait jamais fait payer la taxe foncière de 2001 à 2005 inclus sur ce même lot.

Quel recours a la SCI?

Peut on lui demander de payer la taxe foncière dépassant les 5 dernières années : soit 2001 et 2002.

Merci

Par Thierry Nicolaides, le 18/04/2008 à 09:48

En matière de taxes fonciers, la prescription pour l'administration est de trois ans.

En 2008 elle ne peut réclamer que 2005 2006 et 2007

Cordialement

Th Nicolaïdès